



PRÉSENTATION

GILLES GUITTON*

En soi, tout système bancaire et plus particulièrement sa composante distribution (la « banque de détail »), parce qu'il est ancré au plus profond d'un pays et de ses rapports à l'argent, est toujours le reflet de sa culture, de sa sociologie, en un mot de son intimité.

Et il est clair qu'on ne fait pas « de la banque » en France, comme on le fait en Espagne, en Allemagne, au Japon, en Chine, aux États-Unis ou au Brésil. Il suffit pour s'en convaincre de faire l'expérience dans chacun de ces pays, d'une simple opération de change, de retrait de monnaie ou de paiement. De ce point de vue, l'article de Christine Lagoutte sur la spécificité du système bancaire britannique décrit et rappelle son dessin bien particulier où, à l'image du pays qui l'a vu naître, continuent de coexister, même dans ses mutations les plus récentes, le poids des traditions et l'exceptionnel héritage d'une vocation maritime et commerciale tournée vers le grand large et l'international.

Et c'est bien sans doute cet enracinement culturel des systèmes bancaires qui explique la difficulté de mener et plus encore de réussir, au moins dans la banque de détail, des stratégies de rapprochement transfrontières dont jusqu'à présent peu ont été convaincantes, si l'on excepte les prises de participation ou de contrôle sans réelle remise en cause des modes de fonctionnement internes de la banque. Le développement des nouvelles technologies de communication et de « la banque par Internet » permettra-t-il de franchir plus aisément cet écueil ? Faute de recul suffisant pour le moment, on ne peut encore se prononcer, mais la question mérite d'être suivie avec attention car elle pourrait conduire à des révisions de fond de la conception et de l'organisation même de l'industrie bancaire.

Reflet des réalités profondes d'un pays, son système bancaire enregistre et porte naturellement en lui les traces de ses évolutions, de ses incertitudes voire de ses contradictions. L'article de Pierre-Henri Cassou, en

* Directeur général de la Fédération Bancaire Française.



retraçant seize années de réorganisation bancaire en France, l'illustre fort bien et encore gomme-t-il, en prenant un juste recul, cette évolution des courants de pensées et de l'évolution des mentalités qui, parfois à quelques mois d'intervalle, ont fait se succéder nationalisations puis privatisations, déclin puis résurrection de la banque de détail, rejet puis attirance pour la bancassurance, sans parler du débat récurrent sur le nombre idéal de réseaux bancaires et sur leur « juste » taille.

C'est précisément à ce dernier sujet qu'est consacré l'article d'Olivier Pastré. Le parti qu'il prend, le plaidoyer pourrait-on même dire, est clair et sans ambiguïté, et il a le mérite d'être assorti d'une table de six commandements, marqués au coin du bon sens, qui sont autant de guides précieux pour les responsables de banques de petite taille qui entendent continuer à concilier efficacité et maintien de leur identité propre.

Terre de paradoxes, la France l'est bien entendu vis-à-vis de son système bancaire : attirée par le libéralisme, mais ne répugnant jamais au recours à l'État, la société française a transféré ses contradictions internes à l'activité de ses banques qu'elle souhaite voir s'inscrire dans le grand marché européen mais en lui appliquant encore des réflexes colbertistes ou proudhoniens (la fameuse « exception française »). Le débat sans cesse relancé sur la gratuité du chèque et sur le service bancaire de base universel et gratuit transcende ainsi les courants politiques pour prendre des accents dogmatiques et idéologiques à l'écart des normes économiques. C'est, je crois, dans cette perspective qu'il faut lire l'article de Marie-Ève Boutin qui pose bien le problème de l'application, au secteur bancaire, de règles de cohésion ou d'intérêt général que semble exiger une société parfois désemparée face aux mutations nées de la globalisation des économies et des mouvements financiers. Celles-ci sont précisément analysées par Dominique Plihon dans un article dont le titre laisse entendre que le secteur de la banque et de la finance est plutôt suiveur que pionnier par rapport aux évolutions de l'économie et de la société. Si d'ailleurs l'on devait retenir de manière générale cette thèse, il y aurait là à s'interroger sur le pourquoi et le comment de cet effet retard.

Terre de paradoxes, la France sait aussi être terre de synthèse : le système bancaire français a ainsi montré plus d'une fois qu'il était capable de réagir positivement aux évolutions de son environnement et de transcender ses différences. À cet égard, et je pense que ceci n'a pas été suffisamment souligné, la création de la nouvelle Fédération Bancaire Française qui réunit désormais toutes les entreprises bancaires, sans distinction de statut ou d'activité, est là pour témoigner d'un réel sens des responsabilités qui fait prévaloir ce qui rassemble sur ce qui peut encore diviser.

C'est d'ailleurs une impérieuse nécessité, car le monde bancaire, s'il



veut épouser son temps, va devoir s'adapter à de nouvelles approches au sein de la société qui méritent elles aussi études, recherches et réflexions. Parmi celles-ci, quatre, sans qu'il faille s'attacher à leur ordre de présentation, me paraissent dès maintenant devoir être évoquées :

- Comment faire coexister au sein de mêmes établissements des composantes aussi différentes par leur nature, leur approche économique, leurs méthodes de travail, la sociologie de leur personnel... que la banque de distribution au détail et la banque de gros d'investissement et de marchés ? Leur séparation est-elle inéluctable ou sinon à quelle condition peuvent s'opérer leur synthèse et leur synergie ? C'est là aujourd'hui un débat de fond qui transparait de plus en plus clairement dans les stratégies de rapprochement ou de positionnement de tous les grands établissements bancaires en Europe.

- Deuxième thème : au cours des dernières années, les banques françaises ont, dans l'ensemble, bien réussi la transition de l'usager au client. Maintenant que derrière le client se révèle de plus en plus souvent un consommateur qui se veut averti et donc de plus en plus exigeant, comment gérer cette nouvelle relation et notamment quelles places respectives doivent y tenir le règlement et le contrat ?

- Sujet connexe mais tout aussi essentiel : le rapport à la sécurité. De tous temps, le métier bancaire a été indissociable de la notion de sécurité. Or celle-ci s'avère dans le monde actuel de plus en plus fragile et vulnérable (recrudescence des attaques en agences ou dans le transport de fonds, piratage de moyens de paiement tels le chèque ou la carte,...) ce qui conduit à un recours croissant et parfois aussi simpliste qu'inefficace au « principe de précaution ». Quel doit être le rôle des banques dans un domaine qui leur est consubstantiel mais qui, de manière quasi-unanime, ressort avant tout de la responsabilité des pouvoirs publics ?

- Dernier thème : l'éthique dans sa double approche : lutte contre « l'argent noir » et promotion de valeurs telles que le développement durable, la protection de l'environnement... La facilité dans une économie de marché, où toute transaction prend à un moment ou à un autre une forme monétaire, est de faire des banques les gardiens de comportements éthiques que les lois ont par ailleurs du mal à faire respecter. Jusqu'où peut-on aller dans cette approche à la fois en termes de responsabilité sociale et de faisabilité ? Il n'est pas sûr, si cette question avait fait l'objet de débats préalables suffisamment approfondis, qu'on eut connu de ces textes qui suscitent de toutes parts incompréhensions, frustrations et procès d'intention.

Ces quelques thèmes ne sont bien entendu pas exhaustifs, mais ils paraissent suffisamment importants pour que de bons esprits y réfléchissent en conscience et avec le poids de leur expérience, peut-être pour en faire une prochaine livraison de la *Revue d'économie financière*.